



1er avril 2021

Coronavirus (COVID-19) Soutiens cantonaux subsidiaires pour la culture

Le Conseil d'État a décidé d'accorder, à titre subsidiaire aux aides fédérales et cantonales, des aides cantonales de 3'000'000 de francs pour la culture. Cette aide couvre les 20% non indemnisés dans le cadre de l'Ordonnance fédérale COVID-19 et apporte une aide forfaitaire aux actrices et aux acteurs culturels à hauteur de 2300.- francs par mois et par artiste, pour une durée de six mois en 2021.

La crise sanitaire perdure et touche durement la culture, si bien que les besoins des artistes et des institutions augmentent. Pour assurer la pérennité du secteur culturel, l'État du Valais lui vient en aide en proposant deux mesures.

Financement des 20% non couverts par l'Ordonnance fédérale COVID-19 culture

La première d'entre elles est destinée aux actrices et acteurs culturels ainsi qu'aux entreprises culturelles ayant fait une demande d'indemnisation. L'État consent à un effort supplémentaire et couvre désormais les 20% non couverts par l'Ordonnance fédérale COVID-19 culture, qui assure une couverture à hauteur de 80%. Les montants alloués seront facilement calculés, sur la base de l'indemnisation déjà octroyée à 80%. Les critères étant connus, les paiements seront effectués rapidement et sans démarches particulières à entreprendre de la part des personnes concernées.

Relance des aides forfaitaires

En parallèle, les actrices et acteurs culturels pourront bénéficier de l'aide forfaitaire subsidiaire de 2020 réactivée, indépendamment de leur statut (le CV fait foi), soit 2'300 francs par artiste, sur six mois. Cette aide forfaitaire s'ajoute aux aides existantes (Suisseculture Sociale, APG, Indemnisations) et s'adresse aux personnes ayant déposé une demande d'indemnisation. Elle est versée sur demande. Les demandes peuvent être déposées jusqu'au 31 mai 2021.

Ces aides financières, qui se montent à 3 millions de francs, s'ajoutent aux 10.4 millions de francs financés paritairement entre la Confédération et le canton, accordés dans le cadre de la 2^{ème} vague de la pandémie pour le domaine de la culture.

